



L'URBANISME PARTICIPATIF

Aménager la ville avec et pour ses citoyens



CENTRE
D'ÉCOLOGIE
URBAINE DE
MONTRÉAL

**Cette publication est une réalisation du
Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). 2015**

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires des projets Quartiers verts, actifs et en santé, Réseau Quartiers verts, Ville en vert et Vert chez nous pour leur soutien. Nous remercions particulièrement les citoyens et les partenaires locaux qui ont rendu possibles les nombreuses démarches d'urbanisme participatif, menées partout au Québec, à Toronto et à Calgary, démarches qui ont inspiré le travail du CEUM et la réalisation de ce guide.

**Cette publication est rendue possible grâce au
soutien et à l'appui financier de :**



et de l'Agence de la santé
publique du Canada.

Les points de vue exprimés ici ne reflètent pas
nécessairement la position officielle de Québec en Forme
ni de l'Agence de la santé publique du Canada.

ISBN : 978-2-924108-12-3



Équipe de rédaction et de production :

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Anne Juillet, conseillère en aménagement

Geneviève Rajotte Sauriol, conseillère aux communications

Annie Rochette, conseillère aux politiques publiques

Contributeurs de l'équipe du CEUM: Tristan Bougie,
Alexandra Coelho, Odile Craig, Isabelle Gaudette, Moussa Sène

Paul Gilbert, rédacteur, Mixcom

Comité de lecture :

Marie-Hélène Armand, conseillère en aménagement,
Service des infrastructures, du transport et de l'environnement,
Ville de Montréal

Rotem Ayalon, conseillère en alimentation et en aménagement,
Québec en Forme

Isabelle Boucher, urbaniste, ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

Éric Martin, animateur communautaire, Comité des citoyens
et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

Sophie Paquin, conseillère en urbanisme et santé publique,
Direction de santé publique de Montréal

Conception graphique : Andrée-Ann Cloutier, graphiste

Révision linguistique : Véronique Philibert, Révision Œil félin

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
1. Pourquoi l'urbanisme participatif ?	3
La valeur ajoutée d'une approche participative	4
Les bénéfices de la participation citoyenne.....	5
La contribution citoyenne à l'aménagement des villes : enrichissante et variée	6
Deux exemples inspirants à l'étranger	7
Quelques retombées de démarches d'urbanisme participatif.....	8
2. Les clés d'une participation réussie	12
Viser le juste niveau de participation	13
Savoir mobiliser : l'importance de passer le mot	14
Principes généraux à adopter et adapter.....	15
3. Un processus d'urbanisme participatif en six phases	16
Phase 1: DÉMARRER le projet.....	19
Phase 2: COMPRENDRE les enjeux.....	24
Phase 3: EXPLORER les solutions	28
Phase 4: DÉCIDER des scénarios	32
Phase 5: AGIR ensemble.....	36
Phase 6: INAUGURER les aménagements.....	40
ÉVALUER le processus et les résultats	43
4. Les conditions gagnantes	45
Conclusion	49
Références utiles	50
Lexique	51

INTRODUCTION

Nous sommes en novembre 2010, dans le Quartier vert Plateau-Est à Montréal. Cinquante personnes, citoyens et élus, sont rassemblées pour décider de l'avenir de leur milieu de vie. Au cœur de la discussion: les enjeux de déplacements dans le quartier. Depuis déjà plusieurs mois, la communauté est engagée dans une série d'activités pour réfléchir à l'aménagement de la rue. Ce soir, ils se prononcent sur des scénarios d'aménagement qui favorisent la marche et le vélo. Les scénarios privilégiés donneront le coup d'envoi à un plan de quartier vert que la municipalité mettra en œuvre au cours des prochaines années.


Voilà un exemple du type d'action poursuivie par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour favoriser le développement d'une véritable culture de l'urbanisme

participatif. Inspirée du *community planning* pour ce qui est du processus et des travaux de l'architecte Jan Gehl et de l'auteure militante Jane Jacobs pour la vision de la ville, la démarche proposée par le CEUM insiste sur l'importance de la participation citoyenne pour créer des milieux de vie plus humains qui répondent aux besoins de la population.

Cette démarche a inspiré et inspire toujours plusieurs communautés au Canada.

Des outils pour favoriser l'engagement

L'urbanisme participatif est une démarche qui recèle un fort potentiel pour transformer la ville et ses quartiers avec les citoyens, mais encore faut-il bien la planifier pour assurer son succès. Le présent guide trace les grandes lignes du processus développé par le CEUM au fil des années. Il vise à outiller les intervenants de divers secteurs et les citoyens en leur fournissant une vue d'ensemble des étapes à suivre, des acteurs à inclure, ainsi que des outils et des ressources à leur disposition.



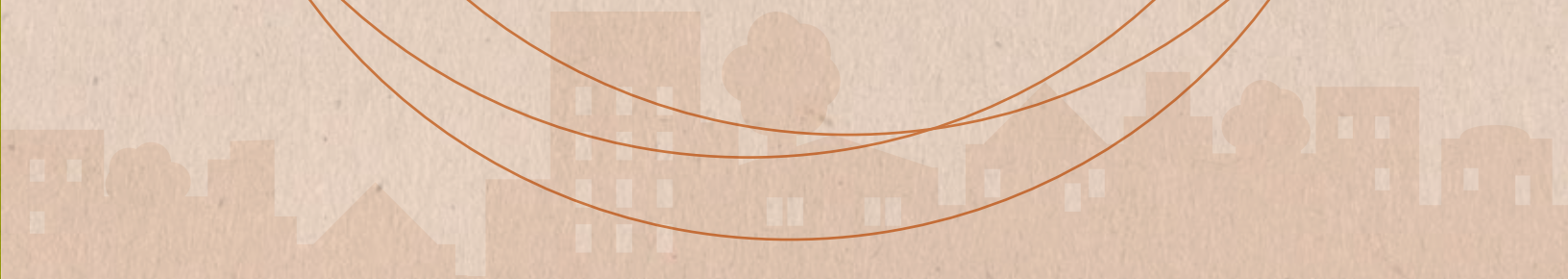
**La suite est
entre vos mains.
Le moment est
venu d'inviter les
citoyens à définir
l'avenir de
leur quartier!**

Des citoyens discutent
des scénarios d'aménagement
dans le Plateau-Est.



1.

*POURQUOI
L'URBANISME
PARTICIPATIF ?*



La valeur ajoutée d'une approche participative

Approche éprouvée dans l'aménagement de quartiers à échelle humaine, l'urbanisme participatif comporte des avantages indéniables vis-à-vis les processus conventionnels, gérés uniquement par des professionnels désignés. Les citoyens, qui vivent dans le quartier au quotidien, apportent une perception et une connaissance différentes de celles des experts, enrichissant ainsi l'analyse. Les professionnels sont appelés à compléter le savoir expérimental des résidents. La capacité d'écoute et l'ouverture aux échanges de chacun sont des ingrédients clés pour la compréhension mutuelle des enjeux.

En intégrant les observations, les préoccupations et les aspirations des résidents dès le départ, et tout au long du projet, l'ensemble des participants trouve collectivement des réponses qui correspondent aux besoins réels de la communauté. Au-delà d'une simple étape de consultation,

l'urbanisme participatif favorise un dialogue ouvert et une interaction productive entre les usagers, les experts et les décideurs, et ce, tout au long du processus.

Exemples de projets pouvant bénéficier d'une approche participative

- Plan de mobilité durable d'un quartier
- Requalification d'un ancien secteur industriel
- Aménagement d'une place publique
- Verdissement des espaces collectifs d'un complexe d'habitation
- Construction d'un centre communautaire



Les bénéfices de la participation citoyenne



La participation citoyenne permet de :

- Compléter les connaissances techniques des professionnels de l'aménagement urbain en les informant sur le vécu au quotidien;
- Prioriser les besoins et lieux d'intervention;
- Bonifier l'analyse et les propositions pour s'assurer de résultats plus conformes aux besoins réels;
- S'allier aux leaders de la communauté;
- Favoriser l'acceptabilité sociale du projet et son appropriation par la communauté;
- Faire connaître les contraintes de temps, de budget, techniques, etc., des différents partenaires;
- Favoriser une gouvernance démocratique et soutenir les participants dans l'exercice de leur citoyenneté;
- Assurer à long terme le maintien de l'esprit du projet grâce aux citoyens actifs et aux organismes locaux partenaires du projet.

« L'urbanisme participatif est l'urbanisme qui n'a pas de véritable projet ou de solution avant le débat public, mais seulement après le débat public¹. »

¹ CHALAS, 2009.

La contribution citoyenne à l'aménagement des villes : enrichissante et variée

Élément central du processus d'urbanisme participatif, l'apport citoyen se manifeste de diverses façons. Trois grandes catégories de savoirs sont mises à contribution pour assurer la réussite de chaque projet.



1. LE SAVOIR D'USAGE

En tant qu'usager de l'espace public, le citoyen apporte son expérience du territoire, sa connaissance des problèmes et ses observations quant aux améliorations envisageables. Il contribue ainsi à la légitimité de l'ensemble du processus.



2. LE SAVOIR TECHNIQUE

Certains citoyens dotés de compétences techniques peuvent jouer un rôle important en s'impliquant dans un projet. En apportant leurs connaissances, ils viennent équilibrer les arguments des spécialistes. Au fil de leurs implications, les citoyens sont également susceptibles de développer une expertise collective. Certains deviennent, par exemple, des experts en matière de circulation, d'autres en aménagement urbain.



3. LE SAVOIR MILITANT

Ce type de savoir fait référence aux habiletés politiques que possèdent les individus, les comités ou les organismes impliqués. Ces intervenants excellent à prendre la parole pour communiquer leurs idées et mobiliser leurs concitoyens. Leur capacité d'interpeller les décideurs en font des leviers de changement importants.

Source: NEZ, 2011.

Deux exemples inspirants à l'étranger



Photo: Patrice Godin

Gansevoort Plaza après le réaménagement.

Gansevoort Plaza : quand les New-Yorkais se réapproprient l'espace public

Dans le quartier du Meatpacking District de New York, l'organisme sans but lucratif Project for Public Spaces s'est récemment joint aux résidents, aux élus, aux gens d'affaires et aux acteurs communautaires pour planifier le réaménagement de Gansevoort Plaza, un vaste espace ouvert à l'intersection de la 9^e avenue et de la rue Gansevoort. La popularité du secteur avait entraîné un afflux chaotique de circulation automobile, rendant les déplacements des piétons hasardeux. À la suite des avis des citoyens, des analyses de circulation et d'une concertation poussée entre les différentes parties impliquées, une véritable place publique a été aménagée. Elle rehausse nettement la qualité de vie et favorise les interactions à échelle humaine.

Source : PROJECT FOR PUBLIC SPACES, 2005.



Photo: Gehl Architects

Exercice participatif de la campagne Share an idea.

Imaginer un nouveau Christchurch

Dévastée par un violent tremblement de terre en 2011, la ville de Christchurch en Nouvelle-Zélande a fait appel au cabinet d'architectes danois Gehl Architects pour l'aider à repenser un nouveau centre-ville. Spécialiste de l'urbanisme participatif, l'équipe de Gehl Architects a collaboré avec les élus municipaux pour lancer la campagne Share an Idea, une invitation aux résidents à exprimer leurs idées sur les aménagements futurs. Un impressionnant total de 106 000 propositions a été récolté, à partir duquel de grandes orientations ont été tracées. Dès le départ, le conseil municipal a démontré une volonté claire de mettre les citoyens à contribution et ces derniers ont été impliqués tout au long du processus. Aujourd'hui en phase de réalisation, le redéveloppement de Christchurch n'est pas que le reflet de la volonté d'une poignée d'experts ou d'élus, mais bien le fruit d'une vision commune de ses citoyens.

Source : GEHL ARCHITECTS, 2011.

Quelques retombées de démarches d'urbanisme participatif

Qu'il s'agisse d'un processus complet échelonné sur plusieurs mois ou d'une seule activité participative destinée à enrichir un projet, les initiatives d'urbanisme participatif menées ou soutenues par le CEUM ont engendré de multiples retombées. En voici quelques exemples.



Photo : Ville de Plessisville

Atelier de travail citoyen.

La participation des aînés à Plessisville

Dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), la municipalité de Plessisville, en collaboration avec des acteurs de la société civile, a réalisé une marche exploratoire et un atelier de travail citoyen avec les aînés. L'objectif était de mieux connaître leurs destinations et les problèmes limitant leurs déplacements actifs dans le centre-ville.

L'expérience de Plessisville s'est avérée très positive pour le travail de l'élue responsable du dossier MADA. En plus de récolter des informations pertinentes sur certains endroits précis du centre-ville et de dégager des priorités d'intervention

et des pistes d'action, elle lui a permis de confirmer les avantages de la participation des citoyens.

« Des activités citoyennes comme ça, c'est vraiment constructif, parce qu'on entend le point de vue de diverses personnes et on est capable, comme élue, de prendre ce qu'ils disent et de mettre ça en action. Pour moi, c'est ça, s'occuper de son monde. C'est ça la participation citoyenne. Si on consultait plus souvent, il y aurait moins de grogne » – Yolande Saint-Amant, conseillère du district Parc industriel.

Semer l'engagement citoyen aux habitations Émile-Nelligan II

En 2010, les résidents des habitations Émile-Nelligan II, à Montréal, ont travaillé avec le CEUM et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour verdir la cour arrière de leur immeuble. Le projet visait à réduire l'effet d'îlot de chaleur et à transformer l'espace asphalté en petit oasis urbain.

Les résidents affirmaient qu'ils utiliseraient davantage la cour si elle était plus accueillante, verdie et procurait un peu d'intimité. Le CEUM leur a proposé un processus participatif pour réaliser un aménagement paysager qui répondrait vraiment à leurs besoins et aspirations.

Après une séance d'information, un atelier de design et un atelier de validation des scénarios d'aménagement ont été

menés avec les résidents. Les travaux de verdissement pour mettre en œuvre le plan élaboré ont consisté en l'excavation de 2 500 pi² d'asphalte et en la renaturalisation de l'espace par la plantation d'arbustes et d'arbres fruitiers. Cet espace asphalté a été reconverti en aire de détente et de rencontre pour les résidents.

L'inauguration et une visite officielle du site ont clôturé le projet. L'évènement a été marqué par un témoignage émouvant d'une résidente qui a rappelé que les Montréalais sont souvent entourés d'asphalte et de béton et que des espaces de verdure peuvent avoir un impact majeur sur leur quotidien en améliorant leur environnement immédiat.



La cour arrière des Habitations Émile-Nelligan II avant et après l'aménagement.



Un woonerf à la montréalaise

Dans le quartier Saint-Henri, à Montréal, là où coulait la rivière Saint-Pierre avant sa canalisation, une large allée asphaltée, sans fonction définie, prenait place au-dessus du collecteur d'eaux usées, jusqu'au début des années 2010. Long de plus de 600 mètres, l'espace déstructuré servait de stationnement illégal, de dépôt sauvage et de voie de contournement. Il constituait de surcroît un îlot de chaleur important. L'arrondissement Le Sud-Ouest a alors invité les citoyens à prendre part à sa revitalisation. Grâce à des mesures intensives de verdissement et d'apaisement de la circulation, le site allait devenir le premier woonerf montréalais.

En néerlandais, un woonerf désigne une « rue résidentielle conviviale » aménagée pour tous. Les automobilistes y côtoient les piétons, les cyclistes et les enfants qui jouent.

Des visites sur le terrain et des assemblées publiques ont été organisées, en collaboration avec le CEUM, afin de bonifier les scénarios d'aménagement. Grâce aux citoyens, de nombreuses améliorations ont été apportées : limitation de la vitesse des véhicules, augmentation des espaces pour la pratique d'activités libres, choix de matériaux qui diminuent l'effet d'îlot de chaleur, éclairage, mobilier universellement accessible, etc. L'aménagement final offrira des espaces de

détente, de jeu et de jardinage, tout en maintenant l'accès aux résidences en automobile. On trouve aujourd'hui sur le site 7 000 m² de verdure, une centaine d'arbres et 1 800 arbustes.

En plus d'améliorer le cadre de vie des résidents, le woonerf a eu plusieurs retombées inattendues, dont l'amélioration de la sécurité urbaine, grâce à la fréquentation et à l'animation du site, et l'intégration de plus de verdissement dans les nouvelles constructions qui bordent le woonerf. Le projet s'est également mérité de nombreux prix et reconnaissances régionaux et nationaux pour son caractère novateur en matière d'apaisement de la circulation et sa contribution à l'amélioration de la santé de la population.

Stimulé par ce succès, l'arrondissement mène une autre démarche participative avec la table de concertation Action-Gardien pour créer un deuxième woonerf dans le quartier Pointe-Saint-Charles. « La démarche participative élaborée avec le CEUM a fait une telle différence, autant pour nos gens que pour nos professionnels, que je reprends cet exemple pour vanter les vertus de la participation citoyenne en aménagement », lance Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest et chef de la 2^e opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Photos : Arrondissement Le Sud-Ouest, Montréal




Le site du woonerf avant et après l'aménagement.





2.

*LES CLÉS D'UNE
PARTICIPATION
RÉUSSIE*



Viser le juste niveau de participation

La participation des citoyens à un projet d'aménagement urbain vise à développer une compréhension et des objectifs communs pour le mieux-être de la communauté. Elle doit favoriser l'échange d'idées et l'évolution de celles-ci, le déploiement de solutions innovantes, le partage de connaissances, etc.

Dans un processus d'urbanisme participatif, les activités proposées doivent permettre aux citoyens d'avoir une réelle influence sur les idées développées et les décisions à prendre. Faire participer, c'est plus qu'informer et recueillir des réactions. Cela suppose d'offrir plusieurs occasions de participation au cours d'un projet, par le biais d'activités qui impliquent une intensité de participation variée. L'information et la consultation font partie de ces activités, mais elles ne sont pas suffisantes.

Cela ne signifie pas d'impliquer tout le monde, tout le temps. Chaque étape du développement d'un projet appelle une forme de participation appropriée pour bien prendre en compte les idées de chaque partie prenante et assurer l'efficacité du processus. Par exemple, dès le début du projet, les citoyens et acteurs locaux sont invités à développer collectivement la vision du projet. Le développement des scénarios d'aménagement, à partir des propositions issues d'activités participatives précédentes, relève plutôt des professionnels de l'aménagement. Les citoyens seront par la suite informés des scénarios proposés et seront invités à les valider.

Inclure sans exclure

La volonté de faire participer les citoyens aux décisions d'urbanisme ne doit pas avoir pour effet d'exclure du quartier certains groupes particuliers. Il faut faire preuve de prudence dans la manière de soumettre à la consultation les projets d'urbanisme qui touchent des questions délicates comme la protection des minorités et la protection des populations vulnérables (ex. : implantation dans le quartier d'un site d'injection supervisé).

ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION



Source : SANTÉ CANADA, 2000.

Savoir mobiliser : l'importance de passer le mot

Qui dit urbanisme participatif, dit participation. Votre projet n'aura de portée que si vous êtes en mesure de mobiliser les citoyens et les acteurs locaux pour le mener à bien. La mobilisation est un aspect essentiel au succès d'une telle démarche, mais elle nécessite une approche structurée et des efforts bien dirigés.

Voici quelques conseils à mettre en pratique :

- Constituer une liste des personnes intéressées au fur et à mesure des activités;
- Contacter les leaders des communautés, les réseaux, organismes, institutions et comités de citoyens déjà présents dans le milieu, ainsi que les élus locaux;
- Annoncer les actions à l'avance (un délai d'au moins trois semaines est recommandé);
- Utiliser des modes de diffusion variés : médias sociaux, relations média, affichage dans des lieux fréquentés, présence dans les journaux locaux, mise en place d'un site Web, distribution de tracts, etc.;
- Procéder à de l'affichage qui décrit le projet sur le site d'intervention;
- Aller à la rencontre des citoyens sur le terrain en les interpellant directement, par exemple, lors de fêtes de quartier ou sur les lieux fréquentés.



Principes généraux à adopter et adapter

Les défis de la participation citoyenne sont bien connus : mobilisation des citoyens et des acteurs, opposition au projet, conciliation de positions divergentes, reflet des idées proposées dans les décisions finales, etc. Ces défis peuvent être surmontés grâce à un processus bien planifié.

Voici quelques principes qui peuvent guider votre processus d'urbanisme participatif et en favoriser le succès.


- 1.** Définir des objectifs clairs, mesurables et réalistes : clarifier les résultats souhaités afin de développer des activités appropriées.
- 2.** S'entendre sur les règles du jeu et les limites : rendre le processus clair et transparent, et exposer ouvertement les contraintes.
- 3.** Éviter le jargon technique : utiliser un langage simple dans les communications, les documents techniques et lors des activités.
- 4.** Travailler à une échelle humaine : privilégier le travail en petit groupe et l'échelle du quartier afin que tous soient à l'aise et entendus.
- 5.** Documenter le processus : consigner ce qui se dit et prendre des photos pour garder des traces du processus et des résultats.
- 6.** Adapter le processus : éviter les modèles rigides et modifier le processus en cours de route, au besoin.
- 7.** Varier les méthodes selon les publics : utiliser une variété d'outils et de formules adaptés à une diversité de personnes.
- 8.** Faire appel à des animateurs d'expérience : favoriser la participation de tous grâce à une animation bien dirigée.
- 9.** Illustrer les idées : faciliter la compréhension des idées et des concepts par une présentation visuelle.
- 10.** Impliquer des groupes aux intérêts variés : engager les acteurs majeurs le plus tôt possible pour éviter les résistances éventuelles.
- 11.** Accorder les ressources nécessaires : attribuer du temps et des ressources correspondant à l'ampleur du projet.
- 12.** Miser sur la qualité des activités : recueillir des informations très significatives grâce à quelques activités bien planifiées.
- 13.** Apprendre de l'expérience des autres : s'inspirer de ce qui s'est fait ailleurs, rien ne sert de réinventer la roue.
- 14.** Aller sur le terrain : faciliter la compréhension des concepts et développer des solutions bien adaptées en travaillant sur le site à l'étude ou à proximité.

Source : WATES, 2008.



3.

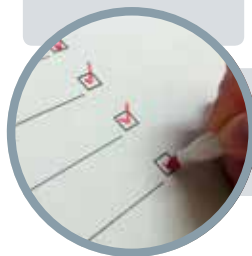
*UN PROCESSUS
D'URBANISME
PARTICIPATIF
en six phases*



L'urbanisme participatif : mode d'emploi

Les projets du CEUM et d'autres expériences menées au Québec et ailleurs dans le monde ont démontré l'importance de se doter d'une marche à suivre pour faire d'une démarche d'urbanisme participatif un succès. Au fil des années, le processus en six grandes phases développé par le CEUM a prouvé son efficacité pour transformer les milieux de vie avec et pour les citoyens. Son application dans de multiples communautés québécoises et canadiennes de diverses tailles, accompagnées par le CEUM et ses partenaires, a donné des résultats probants.

Processus d'urbanisme participatif



ÉVALUER EN CONTINU LE PROCESSUS ET LES RÉSULTATS

Questionnaire, Activité d'évaluation participative, Bilan annuel

page 43

Un processus adaptable

Loin d'être un modèle rigide, l'approche du CEUM se veut avant tout un cadre de référence à adapter selon le contexte où elle est appliquée. La nature et l'ampleur du projet, les ressources disponibles, l'échéancier, les données existantes, etc., sont à prendre en compte pour planifier un processus participatif approprié à un projet spécifique.

L'intensité accordée à chacune des phases, le nombre et la nature des activités proposées peuvent varier en fonction des objectifs établis ou du temps disponible. Bien qu'il existe une suite logique dans les phases du processus, elles peuvent être abordées de façon autonome. Par exemple, vous pourriez vouloir explorer avec les citoyens des idées d'aménagement pour résoudre des problèmes préalablement identifiés, dans le but de convaincre votre municipalité de passer à l'action. Vous pourriez alors réaliser seulement une ou deux des six phases.

Certaines phases peuvent se chevaucher dans le temps. Par exemple, si l'échéancier l'impose ou pour conserver l'impulsion du moment dans la population, il est possible de commencer l'exploration de solutions d'aménagement même si le portrait n'a pas été formellement validé.


Les mêmes acteurs pourront être sollicités aux diverses phases, mais avec des rôles et des niveaux d'implication distincts. Par exemple, les professionnels de la municipalité seront activement engagés dans le développement de scénarios d'aménagement, alors qu'ils seront plutôt en mode écoute au moment de la validation et de la priorisation de ces scénarios.

Plusieurs outils et activités participatives sont proposés pour réaliser chacune des phases. Certains permettent de recueillir des informations de nature similaire, mais avec un degré de précision différent. Le choix se fait en fonction des objectifs et des ressources disponibles.



Afin de faciliter la consultation des six phases du processus, chacune d'elles est présentée selon la structure suivante :

- **Quoi ?** Description
- **Pourquoi ?** Objectifs
- **Qui ?** Acteurs concernés
- **Comment ?** Méthodes et outils²
- **Exemples d'activités participatives**
- **Information supplémentaire**
Conseils pratiques, pièges à éviter, éléments clés à retenir, etc.

² Les détails de la plupart des activités présentées sont disponibles dans la boîte à outils  « Transformer sa ville » sur le site Web du CEUM : www.ecologieurbaine.net.

Phase 1. DÉMARRER le projet

Quoi ?

Pour mener à bien un projet d'urbanisme participatif, il est important d'identifier dès le départ les acteurs locaux à impliquer et d'établir un partenariat avec eux. Faire appel aux leaders de la communauté peut faciliter l'établissement de liens avec les autres acteurs du milieu. Il est très utile de rallier des personnes habilitées à prendre des décisions quant à la transformation physique du milieu (ex. : élus municipaux, gestionnaires d'habitation). Les autres partenaires à intégrer sont les acteurs intéressés par le projet ou qui sont en mesure de mobiliser la communauté. L'expérience démontre la pertinence de formaliser un partenariat avec ces acteurs, en créant un comité de travail qui établira le cadre de fonctionnement du projet. Ce cadre devra favoriser une communication ouverte entre l'ensemble des forces en présence.

Créer un comité de travail

La création d'un comité de travail, représentatif du milieu et regroupant les acteurs clés, est une étape déterminante dans la réalisation du projet. On y invitera les acteurs pertinents pour le mandat suivant :

- Identifier les contraintes à respecter;
- Mobiliser les ressources;
- Mobiliser la communauté;
- Fournir un soutien technique;
- Identifier et collecter les informations existantes.

De ce comité, une équipe de travail (3 à 5 personnes) est désignée pour la gestion et l'opérationnalisation du projet. C'est ce groupe restreint qui définit les grandes lignes du projet, planifie et met en œuvre le processus d'urbanisme participatif et procède aux arbitrages entre les participants en cas de positions divergentes. Les autres membres constituent un cercle plus large de contributeurs, qui ne seront pas nécessairement impliqués dans toute la planification.

Encadrer le processus

Des balises précises sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la réussite d'une initiative d'urbanisme participatif. Pour mettre en place un cadre de fonctionnement adéquat, il faut :

- Définir le territoire d'intervention;
- Déterminer les objectifs, les cibles et les indicateurs de suivi;
- Identifier clairement les parties engagées dans le processus;
- Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun;
- Établir un échéancier;
- Déterminer les ressources financières, humaines et matérielles.

À l'intérieur de ce cadre adapté au projet, les actions entreprises ont pour but d'assurer l'émergence d'une vision collective pour l'avenir du quartier ou du site concerné.

Conseil pratique

Un calendrier de planification permet d'avoir une idée d'ensemble du processus au départ. On ajuste les activités (choix, nombre, moment, etc.) au fur et à mesure. On planifie ces activités de deux à trois mois à l'avance.

À retenir

Le temps prévu à la phase de démarrage d'un projet est souvent sous-estimé. Il est essentiel d'y accorder le temps nécessaire à la création d'un partenariat fort, capable d'évoluer et de rebondir selon l'évolution du projet.

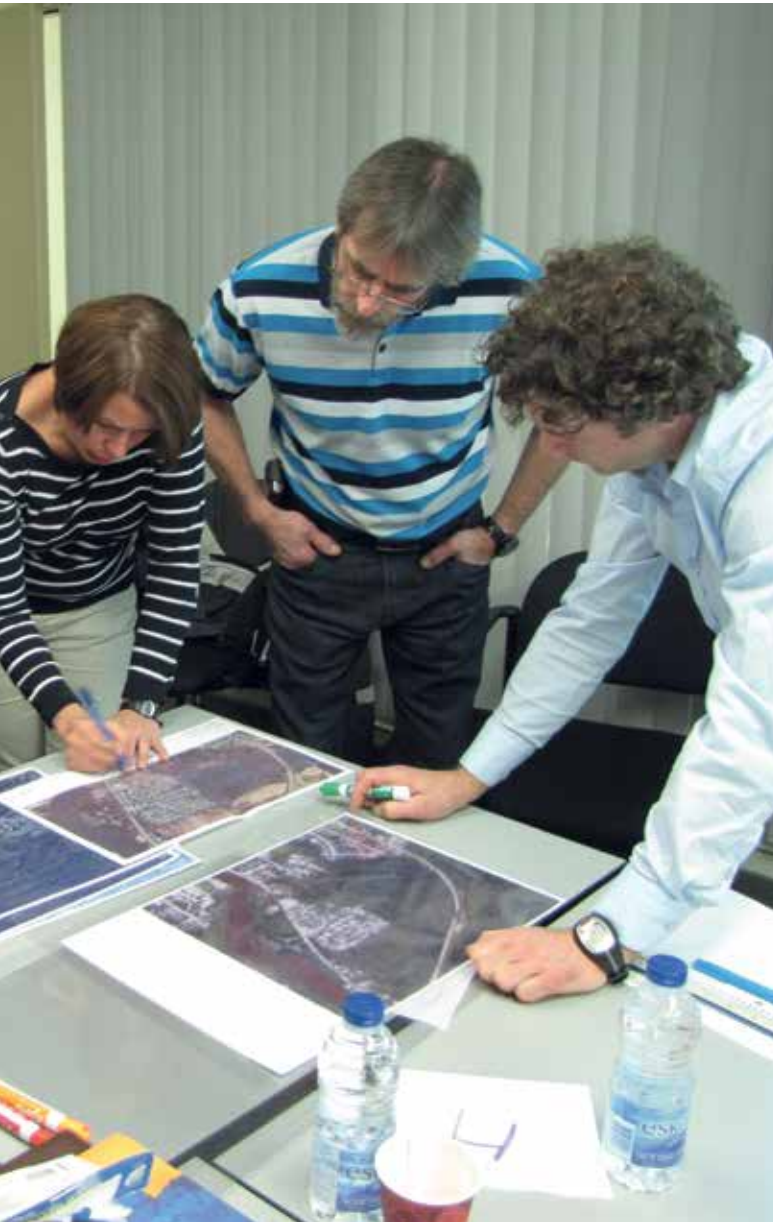
Pourquoi ?

Établir les bases du projet par un partenariat solide

La collaboration est essentielle au succès et à la pérennité de toute démarche participative. Le processus ne devrait jamais reposer sur les épaules d'un seul acteur.

- La phase de démarrage est celle où on établit l'apport de chacun et les règles de base encadrant le processus collaboratif.
- Les décideurs (élus et professionnels municipaux, gestionnaires d'habitation, etc.) sont responsables de mettre en œuvre les changements à l'environnement bâti, et ce, à moyen et à long terme. En ce sens, il est essentiel de travailler en partenariat avec les acteurs chargés de la planification et de la réalisation des travaux.
- Mobiliser des citoyens nécessite beaucoup de temps et d'efforts. Il est important de créer des liens avec les organismes locaux ou des citoyens leaders de la communauté qui ont un lien direct avec les citoyens et des objectifs compatibles avec ceux du projet.





Qui ?

Rassembler les bons partenaires

Créer un comité regroupant les personnes clés, selon le contexte du projet :

- Citoyens engagés et citoyens experts;
- Élus et professionnels œuvrant pour la municipalité;
- Membres des réseaux communautaires;
- Représentants des milieux scolaire, universitaire et de la santé publique.

Comment ?

Liste d'activités proposées pour identifier et regrouper les partenaires :

- Définition d'une entente de partenariat;
- Champ de forces³;
- Cartographie des acteurs;
- Définition de la vision du secteur d'intervention.

À retenir

Deux éléments clés à la réussite d'un projet d'urbanisme participatif :

1. Attribuer les ressources budgétaires, humaines et matérielles nécessaires;
2. Reconnaître et respecter le rythme des milieux d'intervention.

3 L'activité du champ de forces vise à comprendre les facteurs qui contribuent à maintenir une situation et ceux qui en atténuent la portée.
Source: CHEVALIER, BUCKLES ET BOURASSA, 2013.

Exemple 1

Une vision de quartier dans Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est

Dès le début du projet de Quartier vert, actif et en santé de Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est (QVAS NDG Sud-Est) à Montréal, une trentaine de citoyens et d'acteurs locaux se sont réunis pour définir la vision de leur quartier, c'est-à-dire se projeter dans l'avenir, vers une sorte d'idéal collectif à atteindre.

Au cours d'une rencontre publique de démarrage du projet, l'exercice de la « fleur » a été proposé aux participants. Ces derniers étaient invités à identifier trois éléments qui nourrissent leur sentiment d'appartenance au quartier (les racines de la fleur) et à imaginer trois rêves pour l'avenir (les pétales). Les réponses ont ensuite été présentées à l'assemblée.

À partir des éléments proposés par les participants, les responsables du projet ont rédigé un énoncé de vision pour le quartier et l'ont illustré par un visuel présentant les idées principales. L'énoncé de vision a été validé auprès des résidents lors d'une activité subséquente. Cette vision commune a guidé les réflexions et les propositions tout au long du projet.

À retenir

L'exercice de vision est une activité simple qui renforce le sentiment d'appartenance au quartier et au projet.

L'énoncé de vision constitue aussi un rappel de la couleur locale aux responsables du projet.

Une diversité de citoyens et d'acteurs est nécessaire pour assurer une certaine représentativité de la communauté.

Il est suggéré de valider et, au besoin, d'actualiser l'énoncé de vision après quelques années.

Quelques éléments de vision dans NDG Sud-Est



Des citoyens de NDG Sud-Est définissent leur vision de Quartier vert.

Exemple 2

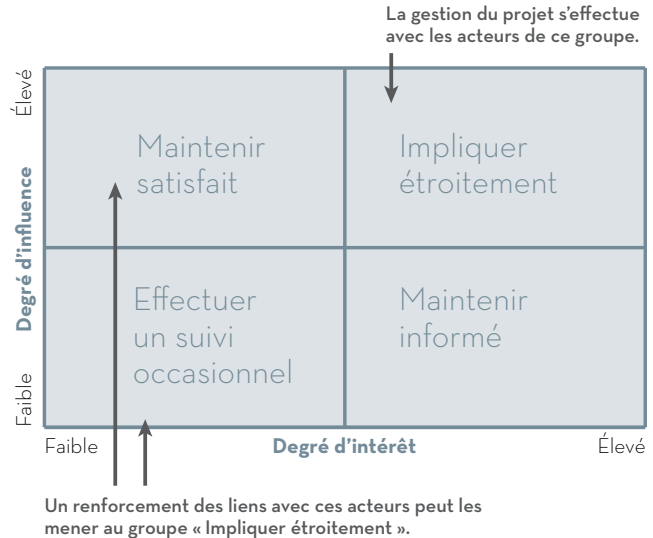
Cartographie des acteurs à Chomedey

Le comité d'aménagement urbain de la revitalisation urbaine intégrée de Chomedey, la Ville de Laval et le CEUM ont mené un projet d'urbanisme participatif à Laval. Dès le début du projet, le comité de travail a voulu connaître le profil des acteurs et les partenaires potentiels à engager dans la démarche. Un exercice de « cartographie » des acteurs a été réalisé à cette fin.

La cartographie des acteurs consiste à évaluer le degré d'intérêt et d'influence des acteurs pertinents pour un projet. Il permet de déterminer le type de relations à développer avec chacun et les moments opportuns pour les impliquer.

Une liste des acteurs présents sur le territoire a été dressée et la pertinence de chacun pour le projet a été évaluée. Chaque acteur a été positionné dans une grille, afin d'estimer le type et l'intensité des liens à établir avec lui au cours du projet.

Acteur		
Objectif		
Position par rapport au projet		
Degré d'influence		
Degré d'intérêt		
À quel moment l'impliquer		
Stratégie		
Autre		



En résumé, une cartographie des acteurs permet :

- de confirmer ou de corriger une perception à l'égard d'un acteur;
- d'identifier les alliances possibles et les obstacles potentiels à la participation;
- d'adopter une approche spécifique à chaque acteur pour optimiser sa participation.

À retenir

Certaines informations étant confidentielles, le document ne doit pas être diffusé.

La position des acteurs peut changer dans le temps : la cartographie est à réviser à chaque phase.

Phase 2. COMPRENDRE les enjeux

Quoi ?

Maintenant que le projet est lancé, le moment est venu de dresser un portrait-diagnostic du secteur d'intervention. Il a pour objectif de faire ressortir les enjeux clés et d'énoncer des constats qui permettront d'orienter les solutions d'aménagement. À cette étape, la contribution des citoyens, des groupes de la société civile et des professionnels de l'aménagement permet de recueillir des informations de diverses natures et d'établir un portrait fiable.

Recueillir les données

Dans la majorité des cas, les données existantes constituent une excellente base sur laquelle appuyer la compréhension du secteur concerné. Une première étape consiste à rechercher, à regrouper et à organiser ces connaissances pour les mettre au service du projet. Il peut s'agir de données sociodémographiques ou d'autres types de statistiques compilées préalablement par différents acteurs, ou encore d'études et de plans réalisés au cours des dernières années.

Il est cependant nécessaire de récolter des données spécifiques aux enjeux du projet qui compléteront les informations existantes. Cette cueillette peut prendre la forme d'enquêtes sur le terrain (voir l'encadré) ou d'activités participatives réunissant des citoyens, des représentants d'organismes communautaires et des professionnels locaux. On recueille alors leurs observations et leurs témoignages en tant qu'usagers du territoire.

Les données quantitatives sont nécessaires pour comparer des sites, des problèmes et des scénarios de manière objective. Elles sont particulièrement utiles pour convaincre les personnes qui préfèrent se fier aux « chiffres ». Les informations qualitatives viennent enrichir ces données, notamment sur la diversité des usages et des points de vue. La combinaison des deux types d'information permet de construire un argumentaire solide et nuancé.

Comprendre l'utilisation de l'espace public grâce à des enquêtes sur le terrain

Des données majoritairement quantitatives, récoltées par des enquêtes sur le terrain, soutiennent les constats et demandes exprimés au cours des activités participatives. Lors de ces enquêtes, on observe, on compte, on compile et on documente, avec l'objectif de valider les constats préliminaires et de compléter les données qualitatives.

Voici quelques exemples d'actions entreprises dans le cadre d'une enquête sur le terrain :

- Comptage des piétons et des cyclistes;
- Profil des utilisateurs des espaces publics;
- Audit du potentiel piétonnier;
- Évaluation du potentiel de verdissement.

Pour en savoir plus, consultez la boîte à outils  « Transformer sa ville » du CEUM : www.ecologieurbaine.net.

Pourquoi ?

- Favoriser une compréhension commune des enjeux du secteur d'intervention.
- Créer des documents accessibles à tous pour répertorier et organiser les constats effectués dans le secteur d'intervention (ex. : portrait-diagnostic, présentations publiques, photos et vidéos, etc.).
- Dégager des actions et des lieux d'intervention prioritaires afin d'orienter le développement de solutions appropriées.

Qui ?

- Les citoyens du secteur d'intervention;
- Les groupes communautaires locaux représentatifs de l'ensemble de la communauté;
- Les représentants des milieux scolaire et de la santé;
- Les commerçants et autres acteurs économiques;
- Les professionnels d'horizons variés (urbanisme, transports, design urbain, architecture de paysage, loisirs et sport, développement social, etc.) qui relèvent de la municipalité et des agences publiques et qui ont un pouvoir d'intervention dans le secteur;
- Les élus municipaux, essentiels pour leur connaissance des enjeux et des besoins des citoyens.

Les activités participatives peuvent être limitées à certains groupes lorsqu'il est question d'enjeux ou de lieux spécifiques à documenter (ex. : marche exploratoire avec les aînés, activité jeunesse, etc.).

Comment ?

Voici les étapes recommandées pour guider vos actions dans la phase Comprendre. L'importance accordée à chaque étape peut varier en fonction du contexte, mais la séquence doit être respectée.

1 Observer	Qu'observez-vous sur le terrain ?
	Quels sont les constats préliminaires ?
2 Consulter la documentation existante	Qui sont les acteurs et quelles sont leurs perceptions ?
	Quelles sont les informations existantes ?
3 Identifier les informations manquantes	Quelles sont les informations manquantes au sujet de l'utilisation du secteur d'intervention ?
	Certains constats peuvent-ils être appuyés par des données existantes ?
4 Chercher les informations manquantes	Quelles activités ou enquêtes vous permettraient de trouver ces informations ?
5 Analyser et raffiner votre compréhension	Quels constats établissez-vous à partir des données recueillies ?
6 Établir les priorités	Quels sont les enjeux ou les lieux d'intervention prioritaires ?
7 Faire vivre le portrait	Quelles sont les différentes façons de communiquer les données et constats du portrait-diagnostic pour mettre en oeuvre des propositions ?

Conseils pratiques

Pour éviter des dédoublements, informez-vous auprès des acteurs locaux pour savoir s'ils ont réalisé des portraits du même secteur d'intervention. Aussi, vous pouvez profiter des activités participatives pour établir une liste de participants potentiels en vue des phases subséquentes.

Exemple 1

Kiosques de consultation dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est

Le projet de Quartier vert, actif et en santé de Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est (QVAS NDG Sud-Est) a été amorcé en 2010 par Mobiligo et le CEUM. Les promoteurs du projet ont profité des activités estivales se déroulant dans le quartier (fête de fin d'année des écoles primaires, Festival des arts urbains, fête de la communauté italienne, etc.) pour tenir un kiosque afin d'informer les citoyens au sujet de la

démarche, constituer une liste de personnes intéressées et cibler les lieux d'intérêt et les lieux problématiques. Environ 140 personnes ont été consultées lors de ces événements.

Les participants étaient invités à désigner, sur une carte grand format du territoire du QVAS NDG Sud-Est, les lieux et les espaces qu'ils appréciaient (à l'aide de pastilles vertes) et ceux qu'ils n'appréciaient pas (pastilles rouges).



Des citoyens discutent des enjeux liés aux déplacements actifs dans NDG Sud-Est.



Photomathon à l'Office municipal d'habitations de Longueuil.

Conseil pratique

Pour ajouter un élément ludique et récolter du matériel visuel pour documenter votre projet, vous pouvez accompagner votre kiosque d'un « photomaton ». C'est simple : les personnes qui le souhaitent écrivent leur réponse à une question ou une affirmation sur un tableau en forme de bulle et se font photographier à la manière d'une bande dessinée.

Par exemple, aux kiosques dans NDG Sud-Est, les questions posées étaient :

- Dans vos déplacements à pied ou à vélo, quel lieu du quartier évitez-vous et pourquoi ?
- Nommez un élément de votre Quartier vert idéal ou rêvé.

Exemple 2

Marches exploratoires dans le quartier Bridgeland, à Calgary

Dans le cadre du projet Réseau Quartiers verts, Sustainable Calgary Society (SCS) a organisé une série de marches exploratoires dans le quartier Bridgeland, à Calgary. SCS cherchait à percevoir la manière dont les piétons utilisent le quartier ainsi que les émotions qu'ils ressentent face à certains aménagements.

La marche exploratoire est une méthode d'observation sur le terrain menée en petit groupe. Elle vise l'identification des caractéristiques qui peuvent limiter la mobilité des individus ou générer de l'insécurité. Elle sert aussi à repérer les aspects positifs du secteur ciblé. Les données recueillies sont qualitatives, soit les témoignages et les observations des participants.

Les participants habitent ou fréquentent régulièrement le secteur (résidents, travailleurs, etc.). Le groupe peut être mixte ou composé d'un public cible exclusif (femmes, personnes à mobilité réduite, etc.).

Avant chaque marche, SCS a établi un parcours dans lequel des éléments de l'environnement à analyser étaient identifiés. Une grille d'observation pour noter les commentaires au cours de la promenade a également été définie.

Avant le départ, les objectifs et les consignes ont été présentés aux participants. Au cours de la promenade, les participants discutaient brièvement des éléments d'intérêt ou problématiques. Une personne désignée prenait des photos afin d'illustrer les informations recueillies. Après la marche, les participants ont échangé sur les principales difficultés rencontrées et les aspects positifs identifiés. Les responsables du projet ont recueilli l'ensemble des commentaires pour alimenter le portrait de quartier.

Conseils pratiques

Former des groupes de 6 à 8 personnes.

Inviter élus et professionnels de l'aménagement pour favoriser le passage à l'action.

Par mauvais temps, limiter le nombre d'arrêts et la quantité d'informations à noter.

Prévoir un lieu protégé pour les périodes de discussion. Y offrir de la nourriture est toujours gagnant!

Limiter la durée de la marche à une heure et demie.



Les participants à une marche exploratoire discutent de l'environnement bâti.

Photo: Sustainable Calgary Society

Phase 3. EXPLORER les solutions

Quoi ?

Prenant appui sur les constats effectués lors de la phase Comprendre, l'étape d'exploration des solutions permet de dresser un éventail d'options d'aménagement et de bien évaluer celles-ci avant de passer à la prise de décision.

Voici une étape où l'ouverture, la concertation, la diversité des points de vue et la créativité sont de mise pour obtenir des résultats probants. Les professionnels, les citoyens, les intervenants communautaires et les commerçants sont invités à se réunir pour proposer leurs idées et discuter des différentes avenues possibles.

Des propositions inspirées des meilleures pratiques

Dans la recherche des solutions, spécifiques à chaque projet, aucune avenue ne doit être exclue. Il est souhaitable de s'inspirer d'initiatives locales, nationales et internationales qui se sont avérées des réussites dans des contextes similaires. L'urbanisme participatif a connu des progrès remarquables au cours de la dernière décennie et de nombreux exemples peuvent servir de référence.

Pourquoi ?

- Réunir l'ensemble des parties prenantes pour imaginer des solutions bien adaptées aux besoins identifiés.
- Susciter des idées innovantes, inspirées des meilleures pratiques.
- Favoriser l'instauration d'une dynamique de travail collaboratif entre des acteurs souvent peu habitués à œuvrer ensemble.





Qui ?

- Professionnels œuvrant dans le territoire d'étude : habituellement liés aux domaines de l'urbanisme, du transport, de l'architecture, du design urbain et de l'architecture de paysage, ils ont une connaissance fine du territoire et de ses particularités.
- Professionnels peu familiers avec le territoire d'étude : ils pourront porter un regard neuf sur le secteur et les solutions d'aménagement possibles.
- Citoyens experts : ils ont déjà acquis des connaissances sur le terrain et ont une approche informée du territoire et de la démarche.
- Représentants des regroupements de commerçants : ces acteurs ont un point de vue unique qui doit être pris en compte.
- Professionnels issus des milieux scolaire et communautaire : ce sont des acteurs importants du tissu social de la plupart des quartiers.
- Élèves des écoles primaires et secondaires : ces usagers sont particulièrement touchés par les questions de sécurité et peuvent apporter une perspective novatrice.

Comment ?

- Atelier de travail avec des groupes de citoyens informés et mobilisés;
- Atelier de travail professionnel;
- Atelier de travail avec des jeunes des écoles primaires ou secondaires.

Exemple 1

Atelier jeunesse sur le réaménagement des pourtours d'une station de métro

Le CEUM a organisé un atelier jeunesse en lien avec le projet de réaménagement des pourtours de la station de métro Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à Montréal. Quatorze élèves de l'école primaire La Mennais ont été consultés sur la configuration de la rue Beaubien, que plusieurs empruntent pour se rendre à l'école.

Au cours d'une marche exploratoire, les enfants ont observé l'environnement bâti en se fiant à leurs sens. Ils indiquaient leur appréciation de l'espace avec des ballons de couleur verte (j'aime) ou rouge (je n'aime pas). En toute franchise, les enfants ont signalé que la rue Beaubien « est sale, sent l'essence et l'urine, qu'il n'y a presque pas d'arbres, que les trottoirs sont trop petits, que les voitures ne laissent pas les gens traverser la rue ». Celle-ci pourrait tout de même être agréable, car « il y a plusieurs activités, beaucoup de vie et les bâtisses sont colorées ».

À partir de ce diagnostic, les enfants se sont concentrés sur des solutions d'aménagement. En se mettant dans la peau d'un ou d'une urbaniste, ils ont dessiné sur des photos prises lors de la marche, les améliorations qui corrigeraient les problèmes relevés.

Ces solutions sont à la fois simples et inspirantes : peinture de couleur et plantes grimpantes pour égayer des structures de béton, plantation d'arbres, trottoirs plus larges, traverses pour piétons plus visibles, espace sur la rue dédié aux musiciens, plus de poubelles, etc. Les idées des jeunes ont été présentées aux professionnels de l'arrondissement. Elles n'entrent peut-être pas dans le cadre budgétaire ou réglementaire du projet, mais ces propositions enrichissent sans aucun doute les réflexions des « grands ».



Les élèves de l'école La Mennais pendant la marche exploratoire.



Les élèves explorent les solutions en atelier.

Exemple 2

Atelier de design dans un projet de verdissement à Longueuil

Dans le cadre du projet de lutte contre les îlots de chaleur Vert chez nous, les résidents des Habitations Bienville, à Longueuil, ont été invités à imaginer le nouvel aménagement de la cour intérieure de leurs immeubles. Plus de quarante résidents de tous âges ont participé à l'atelier de design.

L'atelier de design fait appel à la créativité et à l'engagement des résidents. Ils sont invités à décider collectivement de l'emplacement des principaux espaces d'activité du terrain à aménager, puis à illustrer sur un plan les aménagements qu'ils souhaitent pour chaque espace.

Après la présentation d'exemples inspirants, les résidents ont formé des petits groupes de travail pour discuter de l'aménagement de la cour. Ils ont choisi et indiqué sur un plan quels espaces seraient dédiés aux jeux pour enfants ou à la détente. Ils ont partagé et illustré leurs idées pour verdir la cour, les façades des immeubles et le stationnement.

De retour en grand groupe, les participants sont rapidement arrivés à un consensus sur les aménagements à retenir. De nombreux résidents ont exprimé leur satisfaction d'avoir été consultés et leur confiance dans l'équipe de professionnels pour produire un plan d'aménagement paysager qui reflète leurs idées.

« L'atelier de design, c'est le moment d'être créatif alors qu'on a rarement l'occasion de l'être au quotidien. Les occasions de décider et de débattre en groupe sont rares, il faut trouver les moyens d'inspirer les participants! »

- Une animatrice du projet
Vert chez nous

Quelques exemples de questions pour inspirer la discussion

- Quelles activités voulez-vous faire dehors ?
- Où devrait-il y avoir de l'ombre ?
- Comment permettre à tous de profiter des espaces extérieurs ?
- Comment embellir l'espace pour que vous soyez fiers de votre milieu de vie ?



Les résidents réinventent la cour intérieure de leurs immeubles.

Phase 4. DÉCIDER des scénarios

Quoi ?

Après avoir précisé les solutions les plus prometteuses pour améliorer l'environnement urbain du secteur visé, il est temps de passer en mode décision. On sollicite alors l'avis des citoyens et de toutes les parties intéressées de près ou de loin au processus enclenché.

Expliquer pour rapprocher

Cette étape permet de valider de nouveau l'acceptabilité sociale du projet et de rechercher un juste équilibre entre les perceptions parfois divergentes des différents intervenants. L'obtention d'un parfait consensus est probablement illusoire. Par contre, il est toujours possible, avec une communication claire et un véritable travail de concertation, de rapprocher les parties pour en arriver à une position commune, satisfaisante pour tous.

Lors de cette phase du processus, il est souhaitable d'aller au-delà du cercle relativement restreint des participants déjà engagés. De nombreux citoyens et acteurs sont moins sensibilisés aux questions d'aménagement urbain, mais il importe de les consulter également. Ces personnes ont leur mot à dire, car elles vivent au quotidien dans le même espace. Un effort supplémentaire doit être mis dans la promotion des activités pour les mobiliser.

Les solutions envisagées doivent être expliquées simplement et clairement, dans un effort de vulgarisation. On permettra ainsi à l'ensemble de la population de disposer des informations

requis pour exprimer leur adhésion aux solutions en toute connaissance de cause. Les citoyens seront aussi encouragés à profiter de l'occasion pour suggérer des ajustements et améliorations aux concepts présentés. Au terme de l'exercice, on aura ainsi augmenté les chances de voir les solutions retenues refléter fidèlement les besoins de l'ensemble des résidents.

Définir le plan d'action

Il reste maintenant au comité de travail à structurer les propositions retenues à l'intérieur d'un plan d'action détaillé. Les différents enjeux et problèmes préalablement identifiés sur le territoire y sont abordés. Ce plan d'action doit comporter des recommandations d'interventions précises, spécifiques à chaque situation à corriger. En résumé, ce plan permet de passer de la parole au geste.

À retenir

Il est important de valider une version préliminaire du plan auprès des principaux partenaires du projet, dont les décideurs qui auront à le mettre en œuvre et à qui reviennent, ultimement, les décisions finales. On s'assure ainsi qu'il reflète bien le résultat des multiples discussions des étapes précédentes, qu'il est réaliste et que les efforts requis pour réaliser les aménagements seront consentis.

Pourquoi ?

- Valider auprès des citoyens et des acteurs les enjeux et lieux sur lesquels il est prioritaire d'agir.
- Mesurer leur adhésion aux solutions issues de la phase d'exploration, tout en sollicitant de nouvelles idées de leur part.
- Décider des meilleures actions à entreprendre dans l'intérêt de tous et rassembler ces mesures dans un plan d'action bien structuré.

Qui ?

- Décideurs;
- Citoyens;
- Acteurs partenaires du projet;
- Autres acteurs locaux issus, par exemple, des milieux scolaire et communautaire.

Comment ?

- Atelier de validation des scénarios;
- Atelier de médiation;
- Séance de travail avec des groupes de citoyens informés et mobilisés;
- Séance de travail avec les professionnels de la municipalité;
- Production d'un plan d'action illustré avec des actions précises et localisées.



Exemple 1

Atelier de validation des scénarios du Quartier vert Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est

En novembre 2010, les citoyens et acteurs du quartier Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est ont été invités, lors d'une soirée de consultation, à se prononcer sur les scénarios d'aménagement développés pour favoriser les déplacements à pied et à vélo. Les scénarios visaient à améliorer l'accessibilité aux lieux de fréquentation, à faciliter les liens entre les secteurs nord et sud du quartier, à déployer le réseau cyclable et à faciliter l'accès à la station de métro Vendôme. Les scénarios étaient présentés sous la forme de kiosques de consultation.

Un scénario d'aménagement est une idée, un concept ou une solution technique illustré sur un plan, une coupe de rue, une simulation visuelle ou une maquette. Pour en faciliter la compréhension, on fournit une brève description, on énonce les forces et les limites de la proposition, on indique les problèmes qu'elle vise à résoudre et on présente une estimation des coûts pour sa réalisation.

Les participants visitaient les kiosques librement et pouvaient discuter avec l'animateur du kiosque pour obtenir des précisions sur les scénarios. Lorsqu'ils se sentaient prêts, ils indiquaient leur

adhésion à chaque scénario sur une échelle d'appréciation. Ils pouvaient également commenter par écrit les divers scénarios pour préciser ce qu'ils appréciaient ou non.

Conseils pratiques

Présenter les scénarios de manière transparente: les forces et faiblesses de chaque scénario doivent être décrites pour que les participants puissent les comparer objectivement.

Vulgariser les scénarios: les participants doivent bien comprendre les mesures proposées et leurs effets pour prendre position.

Former les animateurs des kiosques: ils doivent bien connaître la situation actuelle et les propositions pour répondre aux questions des participants et les aider à faire leurs choix.



Une citoyenne note ses commentaires sur un scénario d'aménagement.



Coupe de rue. Proposition d'aménagement pour un viaduc de l'avenue Girouard.

Exemple 2

Un budget participatif aux Habitations Rosemont

Dans le cadre d'un projet de réaménagement des espaces extérieurs des Habitations Rosemont, à Montréal, le CEUM a expérimenté un processus de budget participatif avec les résidents pour sélectionner les aménagements à réaliser.

Un budget participatif est un processus de démocratie participative par lequel les citoyens décident comment dépenser un budget ou une partie d'un budget.

Au cours d'une première activité, 26 résidents des Habitations Rosemont ont pris connaissance des différents concepts d'aménagement définis par une architecte paysagiste, à partir des idées qu'ils avaient préalablement soumise. Les espaces à réaménager avaient été divisés en quatre zones et des options d'aménagement étaient proposées pour chacune. Ces options tenaient compte du budget disponible de 150 000 \$ et les coûts associés étaient présentés aux participants. Une séance de travail en sous-groupes a permis aux résidents de discuter des avantages et des désavantages de chaque option, en pensant aux besoins des divers groupes (enfants, aînés, familles, etc.).



Trente-quatre résidents ont sélectionné les aménagements qu'ils préféreraient lors d'une seconde rencontre. En utilisant un outil de vote numérique avec télécommande, ils ont voté pour une combinaison de leurs aménagements favoris, en respectant le budget total disponible. Les aménagements ayant recueilli le plus de votes dans chacune des zones ont constitué le choix final.

Des résidents ont souligné que le processus a permis de faire tomber certaines barrières entre les groupes de locataires, qui se mêlaient généralement peu les uns aux autres. Lors des activités, certains aînés se sont présentés dans le garage communautaire, habituellement réservé aux familles. De même, plusieurs familles ont assisté aux activités qui se sont tenues dans la tour des aînés. Des groupes de discussion mixtes, organisés lors des ateliers, ont stimulé les échanges entre résidents.



Phase 5. AGIR ensemble

Quoi ?

La phase de mise en œuvre du projet est une étape très attendue par l'ensemble des acteurs, car elle vient couronner de multiples efforts participatifs de sensibilisation, d'idéation, de concertation et de planification. C'est le moment de passer à l'action sur le terrain. Des solutions prometteuses ont été identifiées; leur mise en place constitue à coup sûr une étape inspirante et emballante!

Pour les projets d'envergure, la mise en œuvre se fait progressivement, jusqu'à l'obtention d'un résultat final satisfaisant pour l'ensemble des usagers et des parties concernées. La phase Agir peut ainsi s'étaler de quelques semaines à plusieurs années, selon la complexité des enjeux et l'ampleur des travaux à effectuer.

Il peut s'agir de planter des fleurs ou des arbustes pour entreprendre le verdissement d'un espace public, ou encore de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation automobile. Pour ce dernier type d'aménagement, il peut être judicieux de commencer par une phase pilote ou avec des mesures temporaires. On entend, par mesures temporaires, des aménagements simples, peu coûteux, faciles à implanter et réversibles, tels que du marquage au sol, l'installation de pots de fleurs de grande dimension ou encore la pose de bornes amovibles. Cela permet de vérifier l'efficacité des mesures mises en place et de favoriser leur acceptation par la population avant d'engager des sommes importantes pour la réalisation d'aménagements permanents.

Assurer un suivi de la mise en œuvre

Dans les projets dont la mise en œuvre se fait à long terme (ex.: réaménagement des rues d'un quartier), une structure de suivi du projet doit être mise en place. Pour ce faire, il

est souhaitable de créer un comité de suivi intégrant des élus, des professionnels municipaux, des citoyens et d'autres acteurs du processus participatif. Ce comité aura pour mandat d'établir une planification de la mise en œuvre, de façon à s'assurer de sa progression et de son adéquation avec les propositions faites lors du processus de planification. Il sera également responsable des communications liées au projet. Il est important de prévoir des mécanismes destinés à recueillir les avis des usagers afin de connaître leur appréciation des changements apportés.



Corridor cyclable Père-Marquette à Québec : aménagement temporaire à l'essai (photo 1) et permanent (photo 2) de l'intersection des rues Père-Marquette et Moncton.

Photos : Google Street View, 2012 et 2014

Pourquoi ?

- Concrétiser la vision développée par l'ensemble des acteurs ayant participé aux différentes phases du processus.
- Corriger les situations problématiques identifiées par les participants.
- Vérifier sur le terrain, par des aménagements temporaires ou des projets pilotes, que les solutions imaginées répondent bien aux besoins exprimés par les usagers et les corriger si nécessaire.



À retenir

La participation des élus et directeurs de la municipalité (ou d'autres organisations responsables) est importante puisque ce sont eux qui décideront de l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre. C'est aussi le moment pour eux de s'engager publiquement à assurer la suite du projet et à tenir les citoyens informés.

Qui ?

Les acteurs impliqués dans la réalisation diffèrent selon le type de projet ou le milieu d'intervention. Pour des projets de verdissement, les citoyens peuvent prendre une part active à la préparation du terrain et à la plantation des végétaux avec les responsables du projet. Cela favorise d'ailleurs l'appropriation et l'entretien des aménagements par les citoyens. Ces derniers peuvent aussi être activement impliqués dans l'aménagement d'une place publique, par exemple en réalisant une murale.

Dans le cas de projets d'envergure impliquant de la construction ou des interventions majeures (ex.: projet immobilier, modification à la configuration de rues, conversion d'un bâtiment public, etc.), la mise en œuvre relève des décideurs et des professionnels de l'aménagement. Il leur revient d'établir, avec les partenaires du projet, le plan de mise en œuvre, qui inclut le budget et le calendrier de réalisation. La prise d'engagements publics contribue à maintenir la mobilisation des citoyens.

Comment ?

- Activité de plantation et d'entretien de végétaux;
- Prise d'engagements publics par les décideurs;
- Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre;
- Adoption d'une résolution du conseil municipal confirmant l'allocation de ressources;
- Réalisation de projets pilotes ou de mesures temporaires;
- Réalisation d'aménagements permanents.

Exemple 1

Atelier de plantation et d'entretien des végétaux à Longueuil

Le CEUM a travaillé avec l'Office municipal d'habitation de Longueuil pour créer des îlots de fraîcheur aux logements de la Terrasse Georges-Jutras, dans le cadre du projet Vert chez nous, à Longueuil. Sur une période de huit mois, les résidents ont participé à des séances d'information, de consultation, d'idéation et de validation de scénarios afin de définir un plan d'aménagement paysager. Après toutes ces étapes, ils avaient hâte de mettre la main à la terre !

La mise en œuvre du plan a commencé par la réalisation de travaux d'excavation, de construction et de plantation des plus

gros végétaux par un entrepreneur, mais ce sont les résidents qui ont apporté la touche finale grâce à un atelier de plantation.

Les participants ont reçu une brève formation sur les plantations à réaliser et sur l'entretien des végétaux. Munis de pelles et de gants, ils ont ensuite procédé à la préparation des platebandes et à la plantation des végétaux. Une partie de l'aménagement est ainsi devenue leur œuvre. Les enfants, à qui des « certificats de participation » ont été remis, ont particulièrement apprécié l'activité !



Tout le monde les mains dans la terre à la Terrasse Georges-Jutras !

Conseils pratiques

L'activité sur l'entretien des végétaux est très importante pour assurer la survie de ces derniers. C'est le moment de discuter de la prise en charge de cette tâche par les résidents. On en profite pour recruter des responsables qui s'assureront, au moins pour la première saison, du bien-être des plantes. Une fiche d'entretien laissée sur place leur servira de rappel.

Vous pouvez aussi mettre les enfants à contribution en les invitant à adopter une plante. Ils en seront fiers et en prendront bien soin.

Prenez des photos de la journée. Elles constitueront des souvenirs précieux pour les participants et de bons outils promotionnels pour le projet.

Exemple 2

Création d'un comité de suivi dans Parc-Extension

Le CEUM a travaillé avec la communauté du quartier Parc-Extension, à Montréal, afin d'y planifier un Quartier vert, favorable aux déplacements actifs. Pour assurer la mise en œuvre du plan de Quartier vert, le comité de travail s'est transformé en un comité de suivi.

Le comité de suivi est composé d'élus et de professionnels municipaux, d'intervenants des organismes communautaires, de professionnels de la santé publique, de policiers, de citoyens et de commerçants. Son mandat est :

- d'assurer la concertation nécessaire à la réalisation des interventions;
- d'identifier les leviers pour faciliter la mise en œuvre (possibilités de financement, travaux de réfection routière, contribution d'acteurs externes, etc.);
- de conseiller l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et la Ville de Montréal, responsables de la réalisation des aménagements;

- d'assurer la communication sur le projet avec les citoyens et les autres acteurs.

Trois sous-comités de travail ont été créés sur les sujets « circulation et aménagement », « mobilisation et sensibilisation » et « économie ». Parmi leurs actions :

- un sondage auprès des clients des commerces de la rue Jean-Talon Ouest;
- la sensibilisation des commerçants à l'importance des transports actifs pour la vitalité économique du quartier;
- des comptages de piétons et de cyclistes sous le viaduc Jean-Talon;
- l'aménagement de placettes verdies par l'arrondissement et ses partenaires;
- la récupération de vélos et la mise sur pied d'ateliers de mécanique vélo.



Les membres du comité de suivi du Quartier vert Parc-Extension.

Phase **6. INAUGURER** les aménagements

Quoi ?

Au moment où le processus participatif en arrive à la réalisation des aménagements planifiés, il est de mise de célébrer la réussite du projet avec les personnes qui y ont contribué. Les responsables du projet profitent de l'inauguration officielle pour remercier les participants à la démarche participative et maintenir leur mobilisation. L'évènement sert aussi à faire connaître le projet, à mesurer le travail réalisé jusqu'à présent et à annoncer la suite du projet.



Pourquoi ?

- Célébrer la réussite du projet et remercier l'ensemble des participants.
- Maintenir leur mobilisation au terme d'un processus exigeant.
- Sensibiliser d'autres acteurs et les inviter à adhérer à la démarche pour la suite du projet.
- Faire connaître et promouvoir le projet auprès du grand public.
- Lancer officiellement la mise en œuvre du projet.

Qui ?

- Les participants au processus d'urbanisme participatif (citoyens, professionnels, décideurs, organismes, etc.);
- La population en général;
- Les acteurs du milieu;
- Les médias.

Comment ?

- Soirée de lancement du plan élaboré;
- Activité formelle d'inauguration des aménagements;
- Fête avec les citoyens;
- Conférence de presse;
- Diffusion de documents promotionnels.

Exemple 1

Inauguration de l'îlot de fraîcheur des habitations Lenoir Saint-Antoine

Les résidents des habitations Lenoir Saint-Antoine, le CEUM et l'Office municipal d'habitation de Montréal ont créé ensemble un îlot de fraîcheur sur le site des habitations, auparavant entouré d'asphalte et de béton. À la fin d'une démarche qui a impliqué la participation des résidents de la première séance d'information à l'atelier de plantation, l'inauguration de la nouvelle cour est venue couronner les efforts de tous.

L'activité a débuté par la coupe du ruban rouge, effectuée par un enfant, et la prise de photos officialisant cette belle étape. Un souper communautaire, servi sur la terrasse fraîchement aménagée, a ensuite rassemblé les 20 résidents et les responsables du projet pour célébrer leur réussite. Tout au long du repas, la verdure a suscité des discussions animées et joyeuses.

Interventions physiques réalisées :

- Retrait de 1900 pi² d'asphalte;
- Plantation de 200 végétaux, dont trois arbres et plusieurs arbustes fruitiers;
- Recouvrement de murs aveugles par des plantes grimpantes;
- Installation de quatre grands bacs d'agriculture urbaine pour cultiver des plantes potagères;
- Construction d'une pergola et aménagement d'une terrasse avec table à pique-nique.



Souper communautaire lors de l'inauguration de la nouvelle cour des habitations Lenoir Saint-Antoine.

Exemple 2

Lancement du plan de Quartier vert du Plateau-Est

Après un processus participatif de plusieurs mois, les partenaires du projet de Quartier vert du Plateau-Est, à Montréal, étaient heureux de dévoiler publiquement le résultat des étapes précédentes, soit le Plan du Quartier vert, actif et en santé du Plateau-Est. Parmi les quelque 180 personnes présentes, de nombreux citoyens impliqués tout au long de la démarche ont ainsi vu leurs efforts récompensés.

Les participants étaient accueillis par un buffet et un verre de vin, de mise pour célébrer l'accomplissement de la communauté. La soirée a débuté par une présentation des principales orientations et interventions du plan de Quartier

vert par les représentants de la Maison d'Aurore, organisme porteur local, et du CEUM. Le président de la Société de développement commercial de l'Avenue du Mont-Royal et la directrice de la table de concertation du quartier ont exprimé leur adhésion au plan. Les élus locaux se sont joints à eux pour confirmer leur engagement à le mettre en œuvre et annoncer les premières interventions.

Les citoyens ont ensuite pu s'exprimer et poser des questions. Les applaudissements nourris qui ont fusé à la fin de la soirée témoignent de l'enthousiasme qu'a suscité le lancement du plan et toute la démarche qui l'a précédé.



La soirée de lancement du Plan de Quartier vert Plateau-Est, couronnement de mois d'efforts.

Engagement de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal pour la première année

Mener les études requises pour :

1. Sécuriser les intersections (dégagement de cinq mètres);
2. Ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection des rues Masson et Chabot;
3. Modifier le sens de la circulation sur l'avenue des Érables et la rue Parthenais;
4. Implanter une saillie de trottoir à l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Masson;
5. Réduire la largeur des rues Chabot et de Bordeaux;
6. Ajouter des supports à vélos et des bornes de vélos en libre-service;
7. Fermer des entrées de ruelles.

ÉVALUER le processus et les résultats

Quoi ?

L'évaluation est un élément très important d'un processus d'urbanisme participatif auquel on n'accorde pas toujours suffisamment de temps et de ressources. Les données recueillies par l'évaluation sont pourtant précieuses, car elles permettent de démontrer la pertinence et la portée des actions entreprises et de corriger le tir au besoin.

Évaluer, c'est identifier les résultats ou les effets d'une action et mesurer l'écart entre ceux-ci et les objectifs de départ. On évalue chaque activité, chaque phase et l'ensemble du processus, ainsi que les changements à long terme sur l'aménagement. Évaluer, c'est aussi récolter des données pour mieux connaître les participants ainsi que leur appréciation des activités.

L'évaluation devrait être un processus continu qui est planifié dès le début du projet et communiqué aux parties prenantes.

Pourquoi ?

D'une part, on évalue pour connaître l'impact des actions, déterminer si les moyens utilisés sont adéquats, apporter des ajustements au besoin, accroître l'efficacité. D'autre part, l'évaluation sert à démontrer le bien-fondé du processus et la pertinence des ressources impliquées. Les bailleurs de fonds, les institutions, les promoteurs et le grand public sont tous sensibles aux retombées concrètes et aux témoignages de satisfaction.

Qui ?

Les organisateurs d'un projet ou d'une activité sont responsables d'évaluer, avec les parties prenantes, le processus, l'atteinte des objectifs, les résultats et de récolter le point de vue des participants aux activités et des acteurs impliqués dans le processus.

Il peut être très utile, selon le budget disponible, de mobiliser des ressources externes spécialisées en évaluation ou de développer des partenariats avec des chercheurs universitaires.

Les objectifs sont-ils clairs ?

Des objectifs de projet et d'activité clairs, précis, mesurables et réalistes facilitent le choix d'activités appropriées, aident les participants à comprendre leur apport et permettent de mieux évaluer les résultats obtenus.

Comment ?

- Cadre ou plan d'évaluation⁴
- Questionnaire ou évaluation en fin d'activité ou de processus
- Activité d'évaluation participative⁵
- Documentation des retombées, des résultats et des défis
- Groupe de discussion
- Entrevues avec des acteurs clés
- Bilan annuel
- Photos avant/après

4 Document dans lequel on définit les objectifs, l'approche et les stratégies d'évaluation, les cibles, les indicateurs, les méthodes et outils de collecte de données, ainsi qu'un calendrier de réalisation des activités d'évaluation. Des références sont fournies en annexe.

5 Activité d'évaluation dans laquelle les participants sont activement engagés.
Ex. : activité au cours de laquelle les critères d'évaluation d'un projet sont codéfinis.

Exemple 1

L'évaluation d'une activité participative

Le CEUM a organisé deux ateliers de travail professionnels consécutifs au cours des projets Quartiers verts, actifs et en santé (QVAS) du Plateau-Est et de Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est. Traitant de deux enjeux différents, soit l'aménagement des zones frontalières et la traversée des artères, les deux ateliers ont impliqué les mêmes professionnels et citoyens.

Chaque atelier a bénéficié d'une évaluation postévènement complétée par les participants et les commentaires sur le premier ont permis de bonifier le second. Ainsi, la taille des groupes de travail a été réduite. Leur composition a été revue pour assurer un équilibre entre professionnels et citoyens, entre professionnels expérimentés et débutants. Davantage de temps a été laissé au travail en sous-groupe afin de développer des idées plus élaborées. Les documents préparatoires ont été envoyés aux participants à l'avance.

Parmi les commentaires sur le deuxième atelier, on pouvait lire : « Bravo. Belles idées sur lesquelles nous devons réfléchir », « L'atelier m'a permis de raffiner ma connaissance du terrain, ce qui me sera utile dans mon travail », « L'intégration des citoyens et des professionnels a aidé tout le monde à comprendre la réalité de l'autre ».



Participants à un atelier de travail professionnel.

Exemple 2

Bilan annuel d'un projet

Au printemps 2012, le CEUM a organisé l'évènement « Bilan des Quartiers verts » afin de faire le point sur les démarches à Montréal. Lors de cet évènement rassemblant 90 personnes, les élus et les porteurs locaux des démarches ont exposé les avancées et les réalisations dans leur quartier respectif.

Le bilan a permis de mesurer tout le travail accompli et, pour les porteurs locaux, d'être davantage reconnus par les élus et de faire avancer les dossiers en faveur des transports actifs dans leur quartier. L'activité a suscité une saine compétition entre les arrondissements, qui se sont tous engagés à réaliser à court ou à moyen terme les interventions prioritaires. La Ville de Montréal a saisi l'occasion pour présenter son programme de Quartiers verts, expliquer la démarche menant à leur réalisation et communiquer les possibilités de financement pour la mise en œuvre des aménagements planifiés.

Photo : Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal



Aménagements réalisés dans le Plateau-Est, lors du bilan des Quartiers verts, avant et après.





4.

*LES CONDITIONS
GAGNANTES*



Pour maximiser les chances de succès d'un processus participatif, il est suggéré de mettre en place les conditions suivantes :

1. Planifier

a) Définir les objectifs et les grandes lignes du PROCESSUS avant de lancer le projet

Une bonne planification est un élément essentiel à la réussite de tout projet. Les processus d'urbanisme participatif n'échappent pas à cette règle. L'improvisation et le manque de préparation entraînent des pertes de temps, au détriment des résultats finaux. Il faut établir des objectifs clairs, se doter des moyens nécessaires et prendre le temps de s'adapter au contexte spécifique de chaque mandat.

b) Implanter une CULTURE de travail collaboratif

L'une des clés du succès consiste à créer un comité de travail local en vue de la réalisation du projet. Ce comité sera éventuellement appelé à se transformer en comité de suivi.

La mise en place d'une structure de coordination et d'un outil de planification intégrée commun est recommandée pour s'assurer de la collaboration des différents acteurs concernés. L'idée est de favoriser l'interdisciplinarité afin de rompre avec le travail en vase clos et de faire collaborer des gens qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer.

Il faut instaurer un climat de confiance dans lequel chacun est à l'aise d'exposer ce qui constitue un enjeu pour lui ou elle. Il s'agit d'une étape qui peut être longue, mais l'établissement de consensus dès le départ fait gagner du temps par la suite.

c) Développer une VISION et des objectifs communs

On n'insistera jamais assez sur l'importance pour le projet de reposer sur une vision et des objectifs clairs et partagés par tous. Ces orientations guideront l'ensemble du processus participatif. Dans cette optique, l'adoption d'un vocabulaire commun et clairement établi pourra éviter bien des malentendus.





2. Communiquer

a) INFORMER les acteurs

Une stratégie de communication efficace est incontournable pour optimiser la portée de votre démarche d'urbanisme participatif. L'utilisation judicieuse des médias locaux et des réseaux sociaux, ainsi que la publication de bilans annuels, permettront à tous les acteurs et au public de rester informés de l'évolution de votre projet.

Dans le cadre de chaque activité significative, il est essentiel de faire une mise à jour du projet en résumant les étapes et les résultats obtenus précédemment, afin de favoriser une meilleure compréhension de la démarche.

Rester en communication avec les autres acteurs intervenant dans le secteur, qui ne prennent pas nécessairement part à votre processus participatif, permet aussi d'éviter de répéter des démarches entreprises par d'autres.

b) Valoriser les BONS COUPS

Faire connaître les avancées et les réalisations du projet permet de susciter l'engagement des citoyens. Ces derniers seront encouragés de voir leurs propositions se concrétiser et leur milieu de vie se transformer progressivement dans la direction souhaitée.

c) Profiter des ÉVÈNEMENTS mobilisateurs

Les activités de quartier et les événements récurrents sont des lieux idéaux pour rencontrer les citoyens et leur communiquer directement les dernières informations sur le projet.

3. Engager

a) Obtenir le SOUTIEN des décideurs

Dans les cas où les décideurs ne sont pas parties prenantes du processus participatif, un argumentaire solide, démontrant la pertinence et l'intérêt des changements envisagés, doit être développé pour les convaincre. Qu'il s'agisse des directeurs municipaux, de gestionnaires d'habitation, de promoteurs immobiliers, d'élus ou d'autres décideurs locaux, il est important de reconnaître leurs réalités et de leur laisser une marge de manœuvre afin qu'ils puissent s'approprier la démarche et assumer un certain leadership.

b) Susciter des ENGAGEMENTS

Amener les décideurs à prendre des engagements publiquement et s'assurer d'un suivi régulier des intentions formulées. Ces engagements peuvent prendre diverses formes et s'échelonner dans le temps.

c) INFLUENCER les politiques et les pratiques

Se doter de guides et de plans d'aménagement - tels que des plans directeurs de circulation ou des normes de verdissement - pour promouvoir les meilleures pratiques et orienter les interventions. Inciter un maximum de gens à découvrir les initiatives réussies ici et ailleurs et à s'en inspirer.

4. Saisir toutes les occasions

La planification d'ensemble est un exercice incontournable pour tracer les balises nécessaires à la réalisation d'aménagements, particulièrement dans les projets complexes tels que ceux qui transforment le domaine public d'une municipalité. Il faut cependant garder à l'esprit que les ressources financières des organisations, dont les municipalités, sont limitées. On doit donc rester à l'affût de possibilités imprévues qui pourraient contribuer à la réalisation des aménagements souhaités, même si cela nécessite de modifier la planification. Cela constituera un pas vers l'avant pour améliorer l'environnement bâti.

Ces occasions ponctuelles peuvent prendre des formes variées : projets de réfection, émergence d'une volonté politique, mobilisation autour de questions de sécurité, nouvelles subventions gouvernementales, etc. Pourquoi, par exemple, ne pas profiter de travaux d'aqueduc pour revoir la configuration de la rue et élargir les trottoirs, aménager une piste cyclable et intégrer du verdissement ou du mobilier urbain ?



CONCLUSION

« Les villes ont la capacité d'apporter quelque chose à tout le monde seulement parce que, et seulement si, elles sont créées par tout le monde » – Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*.

Devant les grands défis auxquels font face les communautés au 21^e siècle, les citoyens, organisations et municipalités du Québec et du Canada doivent transformer leurs milieux de vie pour les rendre plus durables. Qu'ils habitent un village, une ville de banlieue ou une métropole, les citoyens revendiquent le droit de prendre part aux décisions qui concernent leur environnement. Au même moment, la société devient de plus en plus complexe et diversifiée. Il devient alors impossible pour les acteurs conventionnels de l'urbanisme de définir seuls un projet urbain qui répondrait aux besoins de tous. Un virage s'impose.

Dans ce contexte, l'urbanisme participatif est un moyen d'action à la disposition des leaders de la ville durable qui, sans apporter toutes les réponses, peut contribuer à définir les quartiers que nous voulons. Il renforce l'emprise qu'ont les citoyens sur leur milieu de vie en offrant à chacun la possibilité de devenir acteur de changement et d'ainsi trouver son compte dans la façon dont la ville est aménagée.

Pour les responsables de projets d'urbanisme, la prise en compte des diverses perspectives demande audace, ouverture, temps et énergie. Bien qu'elle soit ardue, elle mène à des projets plus satisfaisants, mieux acceptés et plus durables. Cela requiert de créer un véritable espace de dialogue, d'exposer les enjeux de manière transparente, d'être ouvert à la connaissance des profanes, d'accepter d'expérimenter et de faire des erreurs. Il faut garder en tête que les aménagements retenus ne sont pas des solutions optimales, mais plutôt des compromis satisfaisants, qui font avancer vers la vision collective que la communauté s'est donnée.

« Pour moi, ce sont des bonheurs quotidiens. Quand je traverse une intersection protégée par un feu pour piétons et une avancée de trottoir, quand je vois les enfants qui pédalent sur la piste cyclable, je ressens une grande fierté. Quand on peut transformer son milieu, on sent qu'on fait partie de quelque chose, on développe un grand sentiment d'appartenance, et ça, c'est très précieux. »

- Dominique Sorel, citoyenne instigatrice du projet de Quartier vert, actif et en santé Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est, à Montréal.

C'est maintenant à votre tour d'entreprendre une démarche d'urbanisme participatif, de vous inspirer de l'approche proposée, de vous l'approprier, de l'adapter à votre contexte bref, de vous lancer! Votre démarche suscitera des rencontres, des débats, un dialogue. Elle donnera surtout lieu à des transformations dans le quotidien d'enfants et de parents, d'ainés, de commerçants et de voisins.

RÉFÉRENCES UTILES

RÉFÉRENCES CITÉES DANS CE GUIDE

BOURQUE, Denis (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*. Presses de l'Université du Québec. Collection Initiatives. 152 p. (p. 7).

CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL (CEUM), (2014). *Boîte à outils « Transformer sa ville »* En ligne : <http://www.ecologieurbaine.net/fr/transformer-sa-ville>.

CHALAS, Yves (2009). *L'urbanisme participatif*. Conférence présentée au Forum Démocratie participative de Saint-Jean Charmillles, le 3 février 2009. En ligne : http://www.forum1203.ch/IMG/doc/Urbanisme_participatif.doc.

CHEVALIER, Jacques M., Daniel J. BUCKLES et Michelle BOURASSA (2013). *Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives*. SAS2 Dialogue, Ottawa, Canada, 152 p. (p. 69).

GEHL ARCHITECTS (2011). *A Plan for the Recovery of Christchurch*. Étude de cas. En ligne : <http://gehlarchitects.com/cases/christchurch-new-zealand/>.

GENDRON, Corinne (2014). « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs ». *Revue internationale Communication sociale et publique*. No 11, p. 117-129.

JACOBS, Jane (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. Random House, New York

LANGÉVIN, Jacques et coll. (2011). *Accessibilité universelle et designs contributifs*. Groupe DÉFI Accessibilité. Article accepté pour publication dans la revue « Développement humain, handicap et changement social », 40 p.

LOUBARESSE, Élodie (2013). *L'analyse stratégique selon Crozier et Friedberg*. Canal-U. Vidéo en ligne : https://www.canal-u.tv/video/canal_aunege/l_analyse_strategique_selon_crozier_et_friedberg.12924.

MERCIER, Clément (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Série : Documentation et diffusion, numéro 8.

NEZ, Héloïse (2011). « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif - Une enquête ethnographique à Paris ». *Sociologie*, no 4, vol. 2. En ligne : <http://sociologie.revues.org/1098>.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. (n.d.) *Grand dictionnaire terminologique*. En ligne : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8886944.

PROJECT FOR PUBLIC SPACES (2005). *The Meatpacking District: A Community Vision for Gansevoort Plaza*. En ligne : <http://www.pps.org/projects/gansevoortplaza/>.

SANTÉ CANADA (2000). *Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions*. Secrétariat de la consultation ministérielle, Direction générale des communications et de la consultation, 170 p.

WATES, Nick (2000). *The Community Planning Handbook*. Earthscan, Londres, Royaume-Uni, 230 p.

ZETLAOUI-LÉGER, Jodelle (2013). « Urbanisme participatif », dans Casillo Illaria, Jean-Michel Fourniau et collab. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. En ligne : <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

Sur l'approche participative

HAUPTMANN, Éléonore et Nick WATES (2010). *Concertation citoyenne en urbanisme - La méthode du Community planning*. Éditions Adels, Paris et Éditions Yves Michel, Gap, 115 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2008). *Petit guide d'évaluation participative à l'intention des initiatives de développement des communautés*. En ligne : <http://www.rechercheparticipative.org/>.

NICK WATES ASSOCIATES (n.d.). Site Internet de Community Planning, <http://www.communityplanning.net/>.

Sur le verdissement participatif

CEUM (2015). *VERT chez nous - capsules 1 à 5*. En ligne : <https://www.youtube.com/channel/UCp52t1ujcGFgvNdJuNODoag>.

CEUM (2013). *Aménager des îlots de fraîcheur et améliorer les espaces de vie - Guide pour les gestionnaires d'habitation*, 53 p. En ligne : <http://www.ecologieurbaine.net/fr/documentation/guide-techniques-documents>.

Sur les villes à échelle humaine

CEUM (2014). *Pour une ville qui marche - Guide*. 16 p. En ligne : <http://www.ecologieurbaine.net/fr/documentation/guide-techniques-documents>.

GEHL, Jan (2013). *Pour des villes à échelle humaine*. Écosociété, Montréal, 212 p.

Plans de Quartiers vert, actifs et en santé du CEUM. En ligne : <http://www.ecologieurbaine.net/fr/documentation/plans-quartiers-verts>.

LEXIQUE

Acceptabilité sociale : « Assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, incluant le statu quo⁶. » Elle doit être le fruit d'un dialogue entre les décideurs et les citoyens et requiert l'établissement d'un climat de confiance et l'ouverture au débat.

Accessibilité universelle : « Caractère d'un produit, procédé, service, environnement ou de l'information qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents⁷. »

Acteur : « Individu ou groupes d'individus rassemblés par une opportunité et disposant d'une capacité d'agir en commun⁸. » En urbanisme participatif, un acteur est donc quelqu'un qui prend une part active à une démarche de planification ou de réalisation d'un projet.

Décideur : « Personne physique ou morale à qui il revient de prendre des décisions portant sur les activités du secteur dont elle est responsable⁹. » Dans un projet d'urbanisme participatif, il peut s'agir des élus et des professionnels municipaux, d'un gestionnaire d'habitation, d'un promoteur immobilier. Il est important de les intégrer dans le processus, car ce sont eux qui approuvent les solutions d'aménagement finales et allouent les ressources pour leur réalisation.

Enquête sur le terrain : Méthode de collecte d'information appliquée sur le site étudié. Elle permet de collecter des données factuelles (ex. : comptage d'automobiles, de piétons, d'usagers d'une place publique; évaluation du potentiel de verdissement) ou perceptuelles (sentiment de sécurité, impressions des usagers, etc.).

Environnement bâti : Toutes les composantes de l'environnement physique construites par les humains. Il regroupe les constructions (habitations, écoles, commerces, etc.), les infrastructures de transport (rues, trottoirs, voies cyclables, voies ferrées, etc.), les parcs, les places publiques, les équipements de sport, etc.

Espace public : tout espace, accessible à tous, ayant la capacité de refléter la diversité des populations et des fonctions de la ville. Il inclut notamment les rues, les places et parcs publics. Son aménagement et son entretien relèvent souvent de l'administration municipale, d'où l'importance d'impliquer les professionnels et les élus municipaux dans les projets à réaliser dans l'espace public.

Îlot de chaleur : zone urbaine dont la température est significativement plus élevée que celle des zones rurales environnantes. Ce sont généralement des sites fortement asphaltés ou bétonnés (centre-ville, parc industriel, grand stationnement, etc.). Ces îlots de chaleur ont des conséquences néfastes sur la santé des individus et de l'environnement, qui peuvent être réduites grâce à des actions de verdissement.

Partenariat : « Rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leurs modes de fonctionnement, fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance [...]. Le partenariat se justifie donc dans la mesure où l'action à entreprendre ne peut l'être par un seul des acteurs¹⁰. »

6 GENDRON, 2014.

7 LANGEVIN ET COLL., 2011.

8 LOUBARESSE, 2013.

9 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, n.d.

10 BOURQUE, 2008.

Participation citoyenne : Exercice actif de la citoyenneté « à travers des formes d'engagement individuel et collectif visant une certaine transformation sociale de son milieu et de la société¹¹. » Dans un projet d'urbanisme, la participation des citoyens s'inscrit généralement dans des dispositifs formels, mis en place par les décideurs ou d'autres acteurs de la communauté. Ces dispositifs doivent assurer que les constats et propositions exprimés par les citoyens influenceront réellement les décisions. L'engagement citoyen peut aussi être à l'origine du processus participatif (ex. : comité de citoyens qui invite d'autres acteurs à poursuivre la réflexion autour d'un enjeu d'aménagement local).

Planification en aménagement : Ensemble des étapes qui mènent du constat d'un besoin lié à l'aménagement d'un lieu jusqu'à la mise en œuvre des solutions développées pour répondre à ce besoin. Elle comprend la recherche d'information pour raffiner les connaissances, l'établissement d'une vision ou d'orientations pour les solutions d'aménagement, le développement de ces solutions, puis leur intégration dans un plan cohérent.

Portrait-diagnostic : Le portrait est une synthèse des caractéristiques d'une collectivité et d'un territoire, en lien avec les enjeux concernés par le projet. Il est documenté à l'aide d'indicateurs et de données qualitatives et quantitatives. Le *diagnostic* est une analyse qui permet d'identifier, à partir du portrait, les forces et les faiblesses à l'œuvre sur le territoire, les contraintes à l'action, ainsi que les occasions à saisir pour implanter des solutions.

Potentiel piétonnier : Degré de sécurité, d'esthétisme et d'intérêt que possède un itinéraire piétonnier. Ce concept urbanistique peut être évoqué par des expressions soulignant le plaisir de la marche, l'accessibilité piétonnière (d'un lieu), la commodité des quartiers piétonniers, etc.

Professionnel(le) de l'aménagement : Urbaniste, ingénieur(e) des transports, architecte, architecte paysagiste, etc., dont le travail consiste à planifier, concevoir et évaluer l'organisation du territoire et l'environnement bâti, en vue d'assurer le bien-être humain et la qualité de l'environnement. Ces experts œuvrent dans le secteur public ou privé.

Scénario d'aménagement : Idée, concept ou solution technique, illustré sur un plan, une coupe de rue ou une maquette. Il inclut : une brève description, les forces et les limites de la proposition, et les problèmes que cette dernière vise à résoudre.

Transport actif : Mode de déplacement utilitaire dans lequel l'énergie est fournie par l'être humain (marche, vélo, patin à roues alignées, etc.).

Urbanisme participatif : Démarche de planification ou d'aménagement de l'environnement bâti qui implique un *partage*, et parfois même un *transfert de responsabilité* vers les citoyens, qu'ils soient mobilisés spontanément ou sollicités par les responsables de la démarche¹².

Verdissement : Plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes grimpantes, etc., dans des zones dépourvues de végétation, en vue d'améliorer la santé ou la qualité de l'environnement (ex. : réduction des îlots de chaleur, rétention des eaux pluviales, etc.).

¹¹ MERCIER, 2009.

¹² ZETLAOUI-LÉGER, 2013.

À PROPOS DU CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL

Le CEUM est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et proposer des pratiques et des politiques urbaines pour contribuer à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé.

Approche

Le CEUM favorise le développement d'une véritable culture de l'urbanisme participatif à Montréal, au Québec et au Canada. La participation citoyenne est au cœur de sa démarche qui vise à créer des milieux de vie plus humains, qui répondent aux besoins de la population.

Services

Les services offerts par le CEUM facilitent l'implication des citoyens dans le processus de planification et de réalisation d'un projet d'aménagement urbain.

- Accompagnement de communautés
- Animation de processus participatifs
- Enquêtes sur le terrain
- Formations
- Élaboration d'outils et de guides

Champs d'expertise

- Aménagement
- Budget participatif
- Participation citoyenne
- Verdissement

Clientèle

- Agences gouvernementales
- Établissements de la santé et scolaires
- Municipalités et arrondissements
- Offices municipaux d'habitations
- Organismes et concertations communautaires
- Organisations qui souhaitent appliquer l'approche participative



3516, avenue du Parc, Montréal, (Québec), H2X 2H7
514 282-8378 - info@ecologieurbaine.net